



«Copie»

Tél. (direct):
Fax (direct):
E-mail:

Réf.: ILC 108 - 100
Votre réf.:

15 février 2019

**Convocation à la 108^e session de la Conférence internationale du Travail
(Genève, 10-21 juin 2019) et transmission du rapport de la Commission mondiale sur
l'avenir du travail**

«Politesse»,

Je me réfère à ma lettre du 24 juillet 2018, vous informant des modalités d'organisation du centenaire de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) et vous engageant à participer aux activités prévues. J'ai maintenant le grand plaisir de vous annoncer que la **108^e session de la Conférence internationale du Travail** s'ouvrira le **lundi 10 juin** et se terminera le **vendredi 21 juin**. Elle se tiendra au **Palais des Nations et au siège de l'OIT à Genève, Suisse**.

La 108^e session de la Conférence sera le point d'orgue des célébrations du centenaire, offrant une occasion exceptionnelle à notre Organisation de se pencher sur la richesse de sa longue histoire et des réalisations qui l'ont jalonnée, et de se préparer à son avenir. De ce fait, au lieu de mon rapport thématique habituel, c'est **le rapport de la Commission mondiale sur l'avenir du travail** que je transmets à la Conférence pour discussion en séance plénière. J'ai donc le plaisir de partager avec vous ce rapport, ci-joint, que vous trouverez aussi à l'adresse suivante: www.ilo.org/avenirmeilleur.

Le rapport a été lancé le 22 janvier 2019 à Genève, avec la participation des coprésidents de la commission mondiale, M. Cyril Ramaphosa, Président de la République d'Afrique du Sud et M. Stefan Löfven, Premier ministre de la Suède, ainsi que d'autres membres de la commission. Cet événement a marqué l'ouverture de l'année du centenaire de l'OIT et le point culminant d'un processus qui a commencé en 2015 avec le rapport sur l'initiative du centenaire sur l'avenir du travail que j'ai présenté à la Conférence internationale du Travail.

Le rapport de la Commission mondiale sur l'avenir du travail constitue une ressource pour l'OIT, pour les gouvernements, les employeurs et les travailleurs de ses Etats Membres, le système multilatéral ainsi que le public en général. Il offre ample matière à réflexion à l'heure où l'OIT accomplit son mandat en faveur de la justice sociale dans un monde du travail en mutation rapide.

Les documents mentionnés dans cette lettre ne sont envoyés qu'au destinataire de l'original.

Comme je le proposais dans ma lettre du 24 juillet 2018, tous les Etats Membres sont maintenant invités à organiser des dialogues tripartites nationaux sur le rapport de la Commission mondiale avant son examen à la Conférence, en juin 2019. Il ne fait aucun doute que le résultat de ces débats enrichira les délibérations de la Conférence.

Nous vous encourageons à associer les organisations d'employeurs et les organisations de travailleurs de votre pays, auxquelles est adressée une copie de la présente communication, à la conception et à la mise en œuvre de ces dialogues. Vous pourriez peut-être solliciter des contributions d'autres acteurs intéressés – universités, groupes de réflexion, entreprises, ONG – dont l'apport peut être précieux. Le cas échéant, ces débats pourraient faire partie des événements en rapport avec le centenaire envisagés dans votre pays.

Un certain nombre de chefs d'Etat ou de gouvernement aborderont la question de l'avenir du travail en séance plénière de la Conférence. Les détails concernant les dispositions proposées pour ces visites seront fournis en temps voulu.

La Conférence examinera aussi une question liée à l'initiative sur l'avenir du travail en vue de l'adoption d'un important document final. A l'issue de consultations intenses avec les mandants, qui se dérouleront entre février et mai, un projet tenant compte de leurs réponses au rapport de la Commission mondiale sur l'avenir du travail sera élaboré et mis à disposition. Ce projet, qui sera soumis à la Conférence pour examen au sein d'un comité plénier, est appelé à jouer un rôle fondamental dans l'orientation future des travaux de l'Organisation.

Formalités d'accréditation

Les Etats Membres sont priés de veiller à ce que leurs délégations nationales à la Conférence soient pleinement **tripartites** et équilibrées en ce qui concerne le nombre de conseillers techniques accompagnant les délégués gouvernementaux, employeurs et travailleurs respectivement.

--- Ils sont invités aussi à ne ménager aucun effort pour atteindre la **parité entre hommes et femmes** dans leurs délégations. A ce sujet, il ressort de l'infographie ci-jointe que les femmes représentaient 33,3 pour cent des participants à la 107^e session de la Conférence en 2018. Dans 11,4 pour cent des délégations, aucune femme n'exerçait des responsabilités de haut niveau. Je vous exhorte à tout mettre en œuvre pour améliorer la situation et, je l'espère, parvenir à la parité dans votre délégation en 2019.

L'accréditation des participants se fera à nouveau par le biais d'un système d'accréditation en ligne protégé par mot de passe qui sera activé en avril. Des codes d'accès seront alors communiqués aux Etats Membres. Je vous saurai gré de veiller à communiquer au Bureau les pouvoirs de la délégation tripartite de votre pays avant le **lundi 20 mai 2019** en utilisant le système d'accréditation en ligne.

Dispositions en matière de voyage

Les délégations ayant besoin de **visas** sont invitées à s'adresser directement et le plus rapidement possible aux services consulaires suisses afin d'obtenir les visas nécessaires pour toute personne inscrite dans les pouvoirs.

Veillez noter que le Bureau international du Travail ne fournit pas de **couverture d'assurance** pour les accidents ou la maladie pendant la durée du voyage à destination et en provenance de Genève, ni pendant la durée de la Conférence. Il appartient donc aux participants de s'assurer, avant de partir pour Genève, qu'ils disposent d'une couverture d'assurance adéquate contre la maladie et les accidents.

Site Web de la Conférence

De plus amples informations sur tous les détails mentionnés dans cette lettre seront affichées sur le site Web de la Conférence (www.ilo.org/ilc) à mesure qu'elles seront disponibles. En attendant, le Département des relations, des réunions et des documents officiels (tél.: +41 22 799 7732, reloff@ilo.org) est à votre disposition pour tout renseignement complémentaire concernant la 108^e session de la Conférence.

Le Bureau international du Travail espère que la 108^e session de la Conférence internationale du Travail donnera à l'Organisation les moyens d'accompagner efficacement les mutations à l'œuvre dans le monde du travail. Je compte sur la participation active de votre pays, qu'il s'agisse d'organiser des dialogues tripartites nationaux sur le rapport de la commission ou de prendre part aux travaux de la Conférence. Votre contribution peut aider à définir les grandes lignes de l'action de l'Organisation, pour que l'avenir du travail rime avec justice sociale.

Veillez agréer l'assurance de ma haute considération.



Guy Ryder
Directeur général

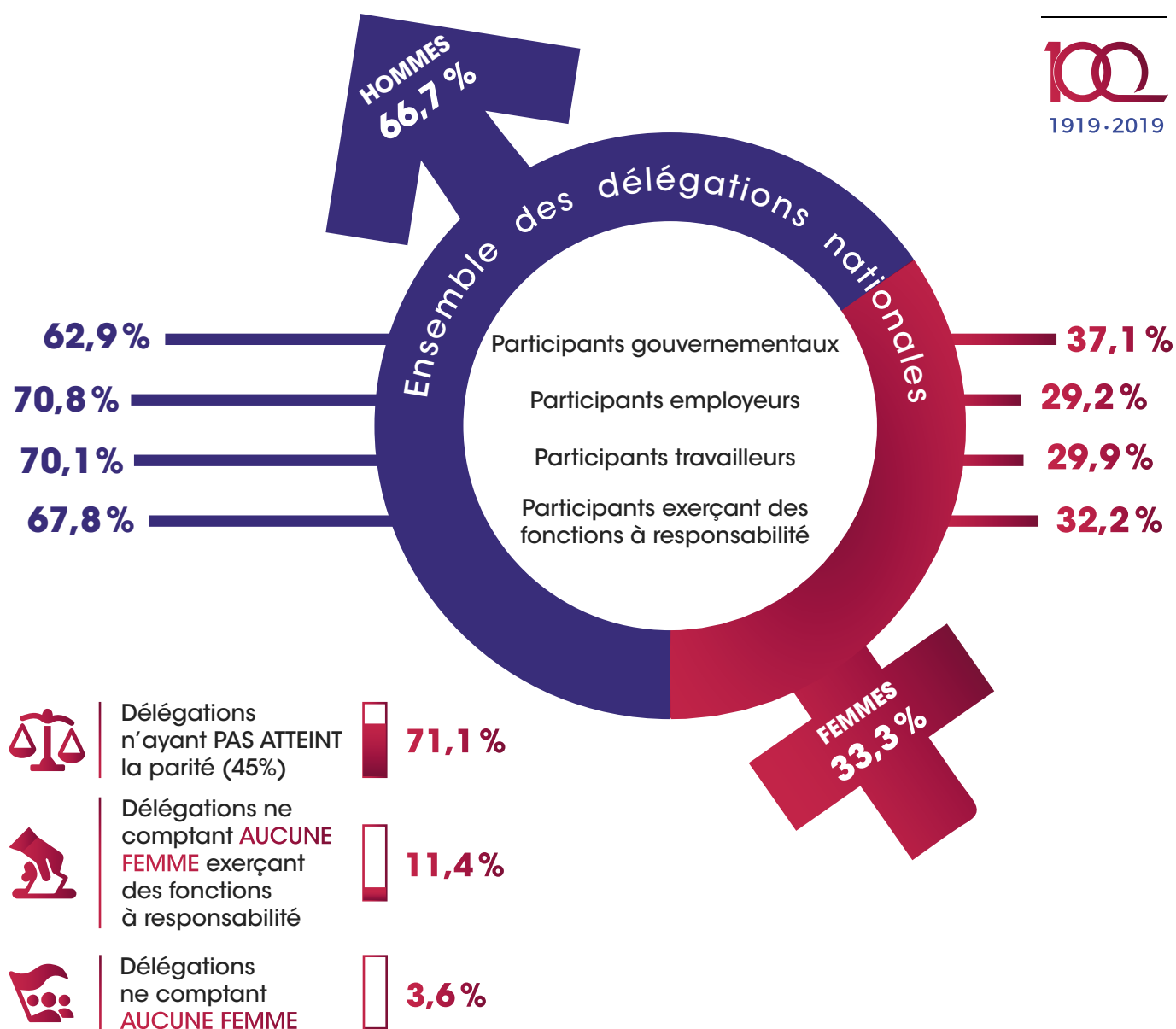
La PROPORTION D'HOMMES ET DE FEMMES à la CONFÉRENCE INTERNATIONALE DU TRAVAIL en 2018

a-t-elle été **ÉQUILIBRÉE?**



Organisation
internationale
du Travail

100
1919-2019



	Afrique	Amériques	Asie et Pacifique	Europe
Proportion d'hommes et de femmes	82,3 % 17,7 %	74,6 % 25,4 %	74,4 % 25,6 %	61,3 % 38,7 %
Participants exerçant des fonctions à responsabilité	75,9 % 24,1 %	62,1 % 37,9 %	74,6 % 25,4 %	55,9 % 44,1 %
Délégation ne comptant AUCUNE FEMME exerçant des fonctions à responsabilité	21,6 %	7,4 %	13,2 %	2,0 %

Ces données concernent les délégués enregistrés. Pour plus d'informations, veuillez consulter le premier rapport de la Commission de vérification des pouvoirs faisant référence au nombre de délégués accrédités: https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/-ed_norm/-relconf/documents/meetingdocument/wcms_631025.pdf.